



INFO'CORCELLES – SAPICOURT

REPAS DES AINES

Cette année, le Conseil Municipal a décidé de remplacer le traditionnel colis remis aux aînés de la Commune lors de la cérémonie des Vœux du Maire, par un repas partagé avec les membres du conseil municipal. Ce premier repas des aînés organisé le 3 février dernier en commun avec la Commune de Branscourt, a été très apprécié par les quarante-huit convives qui l'ont partagé. Au dessert l'harmonie de Fismes nous a interprété quelques musiques de films, et d'autres œuvres de son répertoire. Enfin, l'après-midi s'est poursuivi par un karaoké qui a permis à chacun d'interpréter des chansons de sa jeunesse. Même nos deux doyens (93 ans et deux jours pour Olga Horlon), ont poussé la chansonnette !

Le repas qui a été concocté par Franck Prévost de Crugny a réjoui toutes les papilles.

Bravo à tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette journée. L'année prochaine, le repas qui s'est tenu cette année dans notre salle communale, sera organisé à Branscourt.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les budgets de la commune, sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie. Vous trouverez ci-dessous les points les plus significatifs évoqués lors des réunions du 24 novembre et du 22 décembre 2017.

Réunion du 24 novembre 2017 :

- Projet de construction « Les Larris ».

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société S.A.S.U HABITAVI a déposé un permis d'aménager sur la zone des Larris. Les promoteurs ont présenté leur projet lors de cette réunion de conseil. Les conseillers ont apprécié la qualité du travail présenté. Le service instructeur a fait parvenir une demande de pièces complémentaires, avec l'observation suivante :

« La gestion des espaces verts proposée ne respecte pas les dispositions des OAP du PLU : 50 % de l'objectif de végétalisation devant prendre la forme d'un espace central d'un seul tenant ». Ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté. Le conseil municipal, après avoir étudié le projet, a approuvé l'étalement de la zone verte, tel que présenté par le promoteur.

Sécurisation routière du quartier de Sapicourt :

Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre

avec Mr Mézino, spécialiste de la sécurisation des voiries, et Mr Devynck, tous deux du Conseil Départemental.

Mr Mézino s'est engagé à rédiger un compte-rendu dans les semaines qui viennent. Ce compte-rendu sera présenté et discuté lors d'un prochain conseil.

- Trottoir rue Laurent Lainé – Phase 2 :

Monsieur le Maire signale qu'il convient de réfléchir dès à présent sur l'accès au terrain multisport.

Les pistes envisagées sont :

- soit d'aller dans la continuité du trottoir existant rue Laurent Lainé, à droite en allant vers Branscourt jusque devant la ferme. De réaliser ensuite une traversée par un passage piéton vers la route de Treslon. Puis de poursuivre avec un trottoir sur la gauche en allant toujours vers Branscourt, jusqu'au terrain multisport. Mais à cet endroit il sera très difficile d'obtenir la largeur réglementaire pour le trottoir.
- soit d'aller dans la continuité du trottoir existant sur la droite vers Branscourt, avec un passage piéton face au terrain multisport.

Ce projet sera également très utile aux différents habitants de la rue Laurent Lainé et du chemin de Treslon.

Réunion du 22 décembre 2017 :

- Trottoirs rue Laurent Lainé.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réception d'un devis concernant la maîtrise d'œuvre du prolongement du trottoir rue Laurent Lainé. Les membres du conseil échangent sur le devis et se posent différentes questions auxquelles Monsieur le Maire répond.

D'autre part, il précise que les travaux ainsi que les honoraires seront imputés en section d'investissement, ce qui permettra de récupérer partiellement la TVA. Il rappelle également que les trottoirs sont à la charge de la Commune, bien que ces derniers soient situés sur une départementale. L'éclairage public est à la charge de la Communauté Urbaine.

Le conseil décide de lancer cette opération en 2018, de retenir le BET VRD Partenaires comme maître d'œuvre, d'implanter le trottoir exclusivement sur la partie droite de la route départementale en direction de Branscourt, et de réaliser un passage piétons devant la future entrée du terrain multisport.

LOTISSEMENT « LES LARRIS »

La demande de permis d'aménager du lotissement prévu au lieu-dit « les Larris », situé entre la rue de Bury et la partie haute de la rue Paul Bouton, est en cours d'instruction. Ce lotissement devrait comprendre une trentaine d'habitations.

Afin d'informer au mieux l'ensemble des habitants du village sur le projet, une réunion d'information sera organisée avec le promoteur, dès que le projet sera suffisamment avancé. La date de cette réunion sera précisée ultérieurement.

PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006 dans différentes Communes, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une Commune, ou d'un quartier, et à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « Participation Citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche sont les suivants :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier ou d'un village, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...).

Si un nombre suffisant d'habitants est prêt à s'investir dans la démarche, nous organiserons une réunion avec la gendarmerie pour mettre en place un protocole qui sera signé par le Maire, le Préfet et la Gendarmerie.

Faites-vous connaître en mairie, si vous souhaitez devenir « acteur de votre sécurité ».

DEFIBRILLATEUR

Une initiation aux premiers secours a été dispensée par les pompiers de Muizon auprès des habitants de la Commune, le 21 octobre dernier. Il avait été envisagé au budget communal l'achat d'un défibrillateur, si cette initiation regroupait suffisamment d'habitants. La décision a donc été prise de s'équiper de cet appareil.

Différents devis ont été présentés au conseil municipal. Après discussion, le conseil a choisi une formule de location. La commande a été passée, et l'équipement devrait être mis en place dans les prochaines semaines, sur la façade de la mairie.

Pour ceux qui n'ont pas pu se libérer lors de la première séance d'initiation, une deuxième séance pourrait être organisée par la Commune, voire peut-être une formation plus longue financée par le Comité des Fêtes. Faites-vous connaître en mairie si vous êtes intéressés.

TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

L'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) nous informe que notre commune sera concernée par des

modifications de fréquences de la TNT, le 27 mars prochain. Ce jour là, **si vous êtes alimenté par une antenne râteau**, il se peut que vous perdiez l'accès à quelques chaînes. Il vous faudra alors effectuer une nouvelle recherche des chaînes sur votre téléviseur.

Il se peut que même après cette recherche, un faible nombre de téléspectateurs soient susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes de télévision. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources, et sur présentation d'une facture des travaux réalisés pour leur résidence principale alimentée par une antenne râteau.

Avant d'engager des travaux, il vous faudra appeler le : 0970 818 818

FERMETURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé pour les vacances d'hiver le lundi 26 février, le jeudi 1er mars, le jeudi 8 mars, le lundi 12 mars.

En cas d'urgence, il sera bien entendu possible de contacter le Maire ou ses Adjointes. Il est rappelé qu'en temps ordinaire le secrétariat de la mairie est ouvert au public le lundi de 9h00 à 11h30, et le jeudi de 9h00 à 11h30, et de 14h15 à 18h00.

RAPPEL SUR LES BACS A SEL

Les bacs à sel sont rechargés régulièrement par Monsieur Eric BENOIT, notre cantonnier, ou par des membres du Conseil Municipal (Maire, Adjoint ou Conseiller). Toutefois, nous nous apercevons que le niveau de sel dans certains bacs baisse très rapidement, parfois même en une nuit en dehors des périodes de gel ou de neige. Nous rappelons que ce sel est là pour être utilisé sur les chaussées et trottoirs, et qu'il doit l'être à bon escient et en quantité adaptée (environ 15 gr/m²). Cela de manière à ce qu'il y en ait pour tout le monde. Les bacs contiennent environ 50 kg de sel. Cette quantité permet normalement de traiter à peu près 500 à 800 mètres de voirie, suivant sa largeur.

Nous rappelons enfin que répandre du sel dans la nature, n'est pas anodin pour l'environnement.

NUMEROS DE PORTABLE

Il nous manque encore en mairie le numéro du téléphone portable de quelques personnes, afin de pouvoir informer l'ensemble des habitants du village par SMS, en cas par exemple d'interruption des ramassages scolaires, d'annulation de la collecte des déchets, de problème sur l'eau potable, ou d'urgences diverses. Vous pouvez nous le transmettre par mail, si vous le souhaitez. Pensez également à nous informer d'un éventuel changement de numéro.

ETAT CIVIL

Décès :

- Paul Langeron le 6 novembre 2017 à 92 ans,
- Laurent Lainé le 10 janvier 2018 à 43 ans.

La Commune présente ses plus sincères condoléances aux familles et à leurs proches.